

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 695 rapportant, en ce qui concerne les nommées Aïcha Abokor et Sirad Aden l'arrêté d'expulsion n° 458 du 9 mai 1951 .

n° 695

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 juillet 1951

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1951

Date du numéro
1 août 1951

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935, fixant les conditions d'admission et de séjour des étrangers en Côte Française des Somalis, promulgué par l'arrêté local du 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié, Vu les rapports n° 1037/Sur du 31 mai 1951 et n° 1054/Sur. du 5 juin 1951, du Chef du Service de la Sûreté générale,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'arrêté d'expulsion n° 458 du 9 mai 1951 est rapporté en ce qui concerne : Aïcha Abokor, Somalie Habar Awal Issa Moussa, née à Argeissa (S) vers 1934, de Abokor Omar et de Ariam Doualeh. Sirad Aden, Somalie Habar Awal Issa Moussa, née à Argeissa (S) vers 1920, de Aden Ibrahim et de Asli Ali. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.